

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
2 février 2024  
Français  
Original : anglais

---

**Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 16<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 26 octobre 2023, à 10 heures

*Présidence* : M. Woszczek (Vice-Président) ..... (Pologne)**Sommaire**

Point 48 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations  
pacifiques de l'espace (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 10 heures.*

**Point 48 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (suite) (A/78/20)**

1. **M<sup>me</sup> Pacey-Parker** (Canada), s'exprimant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que le rôle particulier du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, fondé sur le consensus, le respect de la procédure et l'esprit de Vienne, qui désigne une approche coopérative et équilibrée des délibérations et de la prise de décisions, nécessite la participation constructive de tous les États Membres.

2. L'adoption en 2019 des 21 Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales a été le fruit d'un consensus, à l'instar de toutes les actions menées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Les trois délégations s'inquiètent du fait que l'introduction du projet de résolution intitulé « Les technologies spatiales au service de la paix » (A/C.4/78/L.5) fasse entorse à l'approche fondée sur le consensus et suggèrent aux auteurs de porter la question devant le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, conformément à la pratique suivie par le passé. Procéder autrement causerait un préjudice irréparable.

3. Les utilisations multiples des systèmes spatiaux sont courantes et présentent des avantages. L'exemple le plus parlant est celui des outils de navigation et de synchronisation des positions, tels que le Système mondial de localisation (GPS) et le Système européen de navigation par satellite (Galileo), initialement conçus pour un usage gouvernemental mais largement transposés par la suite dans les secteurs commercial, civil et scientifique. Limiter les utilisations pacifiques des objets spatiaux réduirait les avantages qu'en tirent tous les États. Il importe de faire la distinction entre les discussions sur la sécurité spatiale qui sont menées dans les instances dédiées au désarmement et celles qui sont consacrées aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui se tiennent à Vienne ; les trois délégations estiment que l'application du cadre juridique existant et l'adoption de normes et principes de comportement responsable permettraient de préserver les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour les générations futures. Les Première et Quatrième Commissions tiendront une réunion conjointe sur les questions liées à la sécurité spatiale et à l'espace civil à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale ; toute préoccupation des auteurs du projet de résolution relative aux sciences

et techniques spatiales au service de la paix devrait être soulevée dans l'instance compétente.

4. **M. Mungandi** (Zambie) déclare que les États Membres devraient étudier les menaces et les risques de sécurité qui existent ou pourraient exister pour les moyens spatiaux, qu'ils proviennent de l'espace extra-atmosphérique ou de la Terre, afin de garantir la viabilité à long terme de l'espace en tant que ressource commune. Cette ressource doit être protégée pour le bien des générations futures et ne pas être utilisée dans le but de mener des guerres spatiales ou d'autres actions malveillantes.

5. Il convient d'encourager une coopération internationale plus étroite non seulement pour mettre en commun les connaissances et les meilleures pratiques, mais aussi pour contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de l'accès aux technologies et systèmes spatiaux qui apportent des bienfaits, en particulier pour les pays les moins développés. À cet égard, et en collaboration avec le secteur privé, le Gouvernement zambien a commencé à fournir un service d'Internet par satellite en orbite terrestre basse qui desservira des millions de personnes, en particulier dans les zones rurales, et permettra d'accomplir des progrès dans les domaines des communications et de la connectivité, de l'éducation et du développement agricole ainsi que dans la mise au point de dispositifs d'alerte rapide. La numérisation des services publics a permis d'améliorer la prestation de services et de stimuler l'économie numérique du pays.

6. L'espace extra-atmosphérique devrait pouvoir être exploré et utilisé librement par tous les États, sans discrimination et dans des conditions d'égalité, et conformément au droit international. L'orateur réitère l'appel lancé par le Secrétaire général à la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable.

7. **M. Birdi** (Inde) déclare que l'Inde est une grande puissance spatiale pour laquelle l'espace, qui présente un intérêt vital en matière de développement, doit être préservé en tant que patrimoine commun de l'humanité. Grâce à son programme spatial, le pays s'efforce depuis plus de 50 ans d'associer les progrès de la technologie et des applications spatiales aux objectifs de développement national, pour le bien de tous. En 2023, il a réussi un atterrissage en douceur lors de sa troisième mission lunaire, Chandrayaan-3, dont l'ambition, grâce aux expériences connexes, est d'améliorer la compréhension de la Lune. Le pays a également lancé un observatoire solaire qui permettra de mieux saisir les effets du Soleil sur la météorologie de l'espace. Il

progresse également dans son programme de vols habités.

8. L'Inde a signé plus de 260 documents de coopération spatiale avec 61 pays et 5 organismes multinationaux. Avec ses partenaires, elle a poursuivi ses activités de coopération spatiale dans les domaines de l'observation de la Terre, de l'action climatique, de l'exploration spatiale et de la connaissance de l'environnement spatial, et a créé des portails sur lesquels sont mis à disposition des données et des produits satellitaires présentant un intérêt pour les pays insulaires du Pacifique et le Sultanat d'Oman.

9. Le pays de l'orateur, conscient qu'il importe de connaître l'environnement spatial pour y conduire des opérations sûres et durables, a mis en place un système dans ce domaine, en complément des installations d'observation servant à surveiller et à contrôler les objets spatiaux. Un centre de contrôle a été établi pour traiter les résultats d'observation issus de sources multiples ainsi que pour recenser et cataloguer les objets.

10. L'Organisation indienne de recherche spatiale a mis ses installations et son expertise à disposition de plus de 4 500 personnes, originaires de plus de 110 pays, dans le cadre de cours organisés par l'Institut indien de télédétection et le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique. L'Inde a également assuré une formation à la technologie des nanosatellites.

11. L'Inde préside le nouveau Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui est chargé de recenser les problèmes de viabilité et de faciliter la mise en œuvre des lignes directrices correspondantes, et elle prépare un atelier de renforcement des capacités qui se tiendra à la prochaine session du Sous-comité.

12. Les activités spatiales étant en constante évolution, le droit de l'espace doit s'adapter de manière à tenir compte de la participation accrue du secteur privé et d'autres nouveaux acteurs, l'objectif étant de veiller à ce que le milieu spatial soit propice aux utilisations pacifiques tout en améliorant la sûreté et la sécurité des biens spatiaux. Il est essentiel de mener des consultations et de dégager un consensus au niveau international à cet égard.

13. **M<sup>me</sup> Archinard** (Suisse) expose que la mise au point de nouvelles technologies, de nouveaux modèles d'affaires et de nouveaux types d'activités dans l'espace, avec des acteurs publics et privés toujours plus

nombreux qui s'appuient sur de nouveaux modèles de financement et de partenariat, fait émerger des possibilités et des défis qui nécessitent un renforcement de la gouvernance globale des activités spatiales et du cadre législatif international. En actualisant sa politique spatiale, la Suisse a reconnu cet état de fait et réaffirmé son engagement dans les instances internationales de gouvernance des activités spatiales. La sûreté et la stabilité dans l'espace, de même que la viabilité à long terme et la sécurité des activités spatiales, sont des domaines prioritaires de cet engagement. Dans ce contexte, la Suisse remercie le Secrétaire général pour la préparation de la note d'orientation n° 7 intitulée « Pour l'humanité tout entière : l'avenir de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique » (A/77/CRP.1/Add.6) et estime que les États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devraient en examiner le contenu. Le Gouvernement suisse salue l'organisation d'événements préparatoires par le Portugal et le Bureau des affaires spatiales, sur le thème « Gestion et viabilité des activités spatiales », en vue d'une éventuelle contribution au Sommet de l'avenir en 2024.

14. La Suisse salue également l'avancement des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités sur la viabilité des activités spatiales et les aspects juridiques des activités liées aux ressources spatiales, ainsi que l'adoption d'un nouveau plan de travail sur les sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui permettra de poursuivre le partage d'expériences dans la mise en œuvre des principes et du cadre de sûreté existants. Elle soutient enfin les initiatives visant à étudier la manière de protéger le ciel sombre et silencieux compte tenu de l'évolution rapide de la situation en orbite terrestre basse.

15. Fermement convaincue que la collaboration internationale et interdisciplinaire est indispensable et que la science et la technologie apportent les bases de solutions aux défis du développement durable, la Suisse a joué un rôle actif dans la promotion de l'utilisation des technologies spatiales dans le domaine de la santé globale et soutient donc la Conférence internationale « Espace et santé globale », organisée par le Bureau des affaires spatiales et l'Organisation mondiale de la Santé.

16. En ce qui concerne le projet de résolution intitulé « Space technology for promoting peace » (A/C.4/78/L.5), la délégation suisse regrette que le processus habituel, qui prévoit le consensus à chaque étape, n'ait pas été suivi. L'initiative devrait être reconsidérée.

17. La Suisse a adopté une loi sur l'autorisation et la surveillance des activités spatiales, l'immatriculation des objets spatiaux et la gestion des questions de responsabilité afin d'honorer ses engagements internationaux dans ce domaine.

18. **M<sup>me</sup> Al Rashdi** (Oman) déclare que l'exploration de plus en plus poussée de l'espace extra-atmosphérique améliore le niveau de vie et peut accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Elle joue également un rôle dans la communication, la navigation, la radiodiffusion, l'observation des changements climatiques, le suivi des mesures de lutte contre la désertification et la gestion des catastrophes et des ressources naturelles, et doit donc se voir attribuer les ressources nécessaires. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait renforcer la coopération internationale afin que tous les États Membres puissent exploiter les avantages des technologies et des innovations spatiales, notamment en renforçant les capacités des pays en développement.

19. Oman attache une importance particulière aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ce qui l'a amené à créer un centre de formation des astronautes et à signer des traités internationaux et régionaux dans ce domaine, tels que le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. En collaboration avec la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis d'Amérique (NASA), le pays a organisé en octobre 2023 un hackathon, auquel ont participé 185 États, dans le but de favoriser la coopération régionale et internationale entre universités, de forger des alliances, de mettre au point des solutions innovantes aux difficultés mondiales et de renforcer les capacités dans le domaine de l'espace. En janvier 2024, Oman organisera la Conférence du Moyen-Orient sur l'espace afin de faire mieux connaître les activités régionales menées dans ce domaine et d'attirer les investissements. Outre le renforcement des stratégies spatiales régionales, parmi les thèmes abordés figureront ceux des communications par satellite et de l'observation de la Terre.

20. L'exploration de l'espace extra-atmosphérique ouvre des horizons aux générations futures et offre une occasion unique de transférer des technologies et des connaissances, en étoffant ainsi les capacités scientifiques et techniques nationales et internationales. Les projets spatiaux contribuent à l'économie des pays en renforçant la coopération entre les entreprises. Oman est prêt à investir dans l'espace et dans des partenariats productifs avec les secteurs privé et public.

21. **M<sup>me</sup> Baños Müller** (El Salvador) mesure la contribution notable que l'humanité doit aux acquis des sciences et techniques de l'espace utilisées à des fins pacifiques et sait l'importance du rôle que joue le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en tant que plateforme de dialogue et de collaboration internationale, d'une part, et en faveur de la gouvernance des activités spatiales, de l'autre. Les gouvernements, le système des Nations Unies, les organisations internationales, le monde universitaire et le secteur spatial commercial doivent collaborer pour faire en sorte que les avantages qu'offre l'espace soient à la portée de tous et contribuent à la réalisation du développement durable.

22. Tous les pays, sans discrimination et indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique et économique, doivent avoir un accès égal à l'espace extra-atmosphérique, pour le bien de l'humanité tout entière. Les activités et technologies spatiales ne doivent pas devenir un nouveau domaine d'inégalité dans les pays et entre ces derniers ; en effet, elles sont essentielles au règlement des difficultés rencontrées et au respect des engagements pris par les États Membres en matière de développement durable du fait du potentiel qui est le leur dans la lutte contre les changements climatiques, l'adaptation aux catastrophes naturelles et la garantie de la sécurité alimentaire.

23. Compte tenu de la contribution positive du Bureau des affaires spatiales à la viabilité à long terme des activités spatiales, il convient de le doter de ressources et de fonds suffisants pour soutenir les pays dans leurs activités visant à exploiter les avantages des sciences et techniques de l'espace et les applications de ces sciences et techniques. El Salvador soutient notamment le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence car il contribue au renforcement des capacités dans l'application des données spatiales à des fins de gestion des catastrophes. Le Gouvernement salvadorien soutient le Bureau dans ses activités de promotion de l'égalité des genres dans les activités spatiales, notamment le renforcement du rôle des femmes dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

24. **M<sup>me</sup> Lim** (Singapour) estime que l'écosystème spatial est devenu un élément crucial du quotidien. Les infrastructures et les technologies spatiales pourraient être mises à contribution pour lutter contre les changements climatiques et soutenir des secteurs économiques importants, tels que l'aviation et le transport maritime, tout en jouant un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable.

25. Les États doivent collaborer pour préserver l'espace extra-atmosphérique en tant qu'indivisible mondial pacifique, accessible et bénéfique pour tous. Singapour a participé, au niveau international, aux secours aux sinistrés ; les installations de télédétection de deux de ses universités étaient membres de Sentinel Asia, une initiative grâce à laquelle sont diffusées dans la région Asie-Pacifique des informations en temps réel sur les catastrophes. L'Observatoire de la Terre de Singapour a fourni des cartes des dommages, en partenariat avec l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA), la NASA et l'Agence spatiale européenne, pour appuyer les secours aux sinistrés à la suite des tremblements de terre qui ont touché la Türkiye et la République arabe syrienne en 2023.

26. Singapour, qui soutient fermement l'établissement de lignes directrices visant à garantir la sûreté et l'adoption d'un comportement responsable dans l'espace, a participé au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à la première session du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, ainsi qu'à d'autres instances internationales et régionales liées à l'espace. Conscient de l'importance des échanges entre les acteurs de la communauté spatiale mondiale, le pays de l'oratrice a accueilli la convention mondiale annuelle sur l'espace et les technologies, une plateforme permettant aux agences spatiales, aux professionnels du secteur et aux autres acteurs intéressés par l'espace de discuter des évolutions technologiques, industrielles et politiques et des perspectives de collaboration et d'accélération des innovations technologiques.

27. Le Gouvernement singapourien a continué de soutenir l'écosystème spatial local et de faire progresser ses capacités dans différents domaines. Le Bureau de la technologie et de l'industrie spatiale a lancé un programme visant à développer le soutien spatial à l'aviation, au transport maritime et au développement durable ainsi qu'à explorer des domaines émergents, tels que la technologie quantique, et leurs applications sur Terre. Il a soutenu la jeune pousse SpeQtral, qui prévoit de lancer un satellite pour démontrer la sûreté de ses solutions de chiffrement quantique.

28. **M. Al Kahtani** (Arabie saoudite) est d'avis que les efforts internationaux doivent être coalisés afin de garantir la solidité des fondements qui sous-tendent l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques en vue d'atteindre les objectifs de développement durable dans les sphères économique et sociale, y compris les télécommunications, la navigation par satellite, l'observation de la Terre et la gestion des

catastrophes. L'Arabie saoudite a ratifié les traités et conventions relatifs à l'espace et salue les efforts déployés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires pour veiller à ce que l'utilisation de l'espace profite à tous les États. Elle a créé une agence spatiale chargée, tout en coopérant avec les autorités compétentes dans le domaine de l'espace, de coordonner les systèmes satellitaires et les services de communication, de mettre au point des technologies de lancement d'engins spatiaux, de renforcer les infrastructures spatiales, les stations au sol, les véhicules de transport spatial et les vols suborbitaux et de former les effectifs nationaux. Durant sa présidence du Groupe des Vingt, le pays a organisé la première réunion régionale de haut niveau visant à renforcer la coopération et à développer une conception commune de l'économie spatiale.

29. Le programme de formation d'astronautes lancé par le pays dans le cadre de sa Vision 2030 a déjà permis aux premiers astronautes saoudiens, femmes et hommes, de participer à une mission de la Station spatiale internationale. Le pays lancera dans un avenir proche une stratégie spatiale nationale visant à renforcer les initiatives et projets saoudiens en faveur de l'humanité dans les domaines du développement durable et des soins de santé.

30. L'espace extra-atmosphérique ne doit être utilisé qu'à des fins pacifiques, conformément aux traités et accords internationaux, dans l'intérêt de l'humanité dans son ensemble. Une course aux armements dans l'espace pourrait éroder la paix et la sécurité internationales. Les mesures visant à réglementer les activités spatiales ne doivent pas entraver l'exercice du droit des États d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

31. **M<sup>me</sup> Poling** (États-Unis d'Amérique) affirme que la mise en œuvre des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et la création du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales témoignent de l'importance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités. Les États-Unis saluent l'initiative lancée par la Présidence de la présente Commission en vue de rendre les travaux de l'organe plus productifs. Les États Membres devraient envisager la création d'un groupe d'experts chargé de s'intéresser à un nouveau défi : la protection du ciel sombre et silencieux.

32. Pour préserver l'efficacité du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, il incombe aux membres de continuer de fonctionner conformément aux processus, précédents et procédures

qui ont fait progresser leur action collective en faveur de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique de manière responsable, sûre et durable. Un organe qui a obtenu tant de résultats grâce au consensus plutôt qu'à la politique de la corde raide ou au vote ne devrait pas se laisser entraîner dans le règlement de questions qui relèvent d'autres entités du système des Nations Unies. L'esprit de Vienne est déterminant dans la poursuite de ces efforts ; pour qu'il continue de régner en son sein, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique doit demeurer l'instance consacrée aux débats de fond.

33. **M. Kusano** (Japon) dit que le Japon salue les réalisations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en matière de sûreté, de sécurité, de viabilité et de stabilité de l'espace extra-atmosphérique, et remercie le Bureau des affaires spatiales d'avoir amélioré la coopération internationale et le renforcement des capacités. Compte tenu du nombre croissant d'acteurs spatiaux, les pays doivent mener leurs activités spatiales de manière responsable, conformément au cadre normatif élaboré au sein du système des Nations Unies, qui a joué un rôle important pour ce qui est de compléter les traités existants. En outre, la portée de plus en plus grande des activités spatiales nécessite la création d'un ensemble de principes et de meilleures pratiques axé sur l'amélioration de la gouvernance et de l'état de droit dans ce domaine. Conscient qu'il importe de promouvoir la coopération internationale dans l'établissement de normes et de règles régissant l'utilisation durable de l'espace, le Japon soutiendra ces travaux et a mis au point ses propres programmes recouvrant de nouvelles activités avec le concours de partenaires internationaux.

34. En tant que puissance spatiale de premier plan, le Japon continue de promouvoir la coopération dans l'intérêt de tous. Il considère la collaboration internationale comme un élément essentiel de ses missions d'exploration et de ses missions scientifiques. Le Japon participe à la mission de la Station spatiale internationale depuis ses débuts et jouera un rôle dans la prolongation de son exploitation. Le module japonais Kibō de la Station est un exemple remarquable de coopération internationale qui a permis aux acteurs spatiaux émergents de réaliser de petits déploiements. Tirant parti des connaissances technologiques qu'il a acquises, le Japon a joué un rôle actif dans les missions internationales d'exploration spatiale et a signé les Accords Artemis sur les principes de coopération pour l'exploration et l'utilisation civiles à des fins pacifiques de la Lune, de Mars, des comètes et des astéroïdes, prenant ainsi un engagement politique en faveur de la

gouvernance de l'exploration spatiale civile et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Il participe au projet de station spatiale lunaire Gateway dans le cadre du programme Artemis.

35. Pour ce qui est des sciences spatiales, le Japon a lancé la mission X-Ray Imaging and Spectroscopy en collaboration avec la NASA et l'Agence spatiale européenne. Le lanceur de la mission transportait un atterrisseur lunaire intelligent, destiné à faire la démonstration de la précision de sa technologie d'alunissage. La mission vise à étudier la composition et l'évolution d'objets célestes grâce à des observations à haute résolution de plasma chaud. En 2024, en collaboration avec les agences américaines et européennes, le Japon lancera la mission Martian Moons eXploration dans le but de rapporter des échantillons de la lune martienne Phobos. Une coopération avec l'Inde, les États-Unis et l'Europe a également été mise en place pour la mission d'exploration polaire de la Lune, dont le lancement est prévu en 2025.

36. Le Japon participe activement à la coopération régionale et au renforcement des capacités visant à améliorer l'état de droit dans l'espace extra-atmosphérique, qui suscite un intérêt croissant dans la région Asie-Pacifique du fait de la diversification des activités spatiales. Les efforts déployés par le pays dans le domaine de la politique spatiale et de l'innovation en droit de l'espace ont donné lieu à la publication d'un rapport conjoint sur l'état de la législation spatiale nationale, élaboré dans le cadre du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et présenté au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Japon a également coopéré avec le Bureau des affaires spatiales aux fins du renforcement des capacités des pays de la région Asie-Pacifique dans le domaine du droit de l'espace pour les acteurs du *new space*.

37. La délégation japonaise partage les graves préoccupations exprimées par d'autres délégations au sujet du projet de résolution intitulé « Les technologies spatiales au service de la paix » (A/C.4/78/L.5), car le Japon attache une grande importance à la pratique de longue date qui consiste à discuter des questions de fond au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avant de présenter un projet de texte à la Quatrième Commission pour examen. Cette approche consensuelle traditionnelle est plus que jamais nécessaire. Le Japon ne peut soutenir le projet de résolution, qui n'a pas été présenté conformément aux méthodes de travail établies et n'a pas fait l'objet d'un consensus.

38. **M. Kedar** (Israël) déclare qu'Israël demeure attaché à la coopération dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et qu'il mesure l'importance des technologies liées à l'espace dans la lutte contre les répercussions des guerres et dans la contribution à la consolidation de la paix et à la prospérité. L'utilisation de l'espace et des données satellitaires pour la communication, la connaissance de l'environnement spatial et l'aide humanitaire revêt une importance encore plus grande en période de conflit et de relèvement.

39. Israël a participé avec succès à la mission Artemis 1 en fournissant une combinaison antiradiation qu'il développera pour les futures missions Artemis tout en promouvant des technologies de pointe visant à satisfaire d'autres besoins à venir. Le pays de l'orateur est disposé à s'engager dans une collaboration internationale à cet égard.

40. Les faits nouveaux à l'échelle régionale, notamment la signature de l'Accord de paix des Accords d'Abraham, ont ouvert la voie à la conclusion de partenariats axés sur le règlement des problèmes liés aux changements climatiques, à la sécurité alimentaire et à la gestion des catastrophes. Parmi les efforts de collaboration déployés par le pays figurent le projet Vegetation and Environment monitoring on a New MicroSatellite, mené avec les Émirats arabes unis, dont les travaux de recherche seront publiés prochainement, mais aussi les prémices d'une coopération avec l'Azerbaïdjan dans le secteur spatial ou la création avec l'Inde, les Émirats arabes unis et les États-Unis d'une coentreprise spécialisée dans l'utilisation des données d'observation spatiale afin de mettre au point un outil destiné aux responsables politiques, aux institutions et aux entrepreneurs.

41. Israël accueillera en 2024 la conférence « L'espace pour les femmes », réaffirmant ainsi son engagement à promouvoir l'égalité des genres et la diversité dans les domaines liés à l'espace. Résolu par ailleurs à garantir l'utilisation responsable et viable de l'espace extra-atmosphérique au profit de toutes les nations, le pays est conscient qu'il importe de mettre en œuvre des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales.

42. **M. Al Qasim** (Émirats arabes unis), félicitant l'Inde pour le succès de sa mission sur la Lune, déclare que l'importance de la coopération internationale dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques doit être soulignée à un moment de progrès technologique sans précédent. Le potentiel de l'espace extra-atmosphérique pourrait être exploité au profit de

l'ensemble de l'humanité, contribuant ainsi à la paix, au développement et au bien-être de toutes les nations.

43. Les expériences scientifiques menées dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, telles que celles qui ont été réalisées par un astronaute émirien à bord de la Station spatiale internationale, ont eu des répercussions concrètes et positives dans de nombreux secteurs. Le pays de l'orateur a également participé à des programmes d'exploration de la Lune, de Mars et de la ceinture d'astéroïdes tout en collaborant assidûment avec ses partenaires internationaux.

44. Soucieux de limiter les effets des changements climatiques, les Émirats arabes unis ont mis en place un programme axé sur l'utilisation des données satellitaires pour cartographier les destructions causées par les phénomènes météorologiques extrêmes et créer des dispositifs d'alerte rapide. Aux côtés de partenaires internationaux, ils élaboreront un atlas des pertes et des dommages afin de mettre en évidence les conséquences des changements climatiques et d'accroître la disponibilité des systèmes d'alerte accompagnant les mesures d'atténuation dans les pays vulnérables. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra aux Émirats arabes unis en novembre 2023, sera l'occasion de promouvoir les capacités spatiales et de donner au secteur de l'espace la possibilité de faire connaître les applications spatiales utilisées dans le domaine de l'atténuation des problèmes climatiques et environnementaux.

45. L'espace extra-atmosphérique, patrimoine de l'humanité, doit être utilisé dans un esprit de responsabilité et de transparence. La course aux armements n'y a pas sa place. Les programmes spatiaux favoriseront la coopération internationale au moyen d'initiatives de collaboration et de développement communes. Contribuant à faire progresser la recherche scientifique, la technologie et la diffusion des connaissances, les Émirats arabes unis continueront de renforcer les efforts mondiaux visant à assurer la viabilité à long terme du secteur spatial. L'objectif, au-delà de l'exploration scientifique, consiste à développer des technologies sophistiquées de première importance en faveur du progrès et du bien-être de l'humanité.

46. **M. Mabeba** (Afrique du Sud) déclare que, compte tenu de l'augmentation rapide du nombre d'acteurs publics et privés se livrant à des activités spatiales, l'Afrique du Sud soutient les efforts visant à garantir que ces activités profitent à tous et contribuent à la prospérité et au développement durable de toutes les nations.

47. La politique spatiale du Gouvernement sud-africain est axée sur l'exploitation des progrès accomplis pour faire avancer le développement des sciences et technologies en vue d'assurer un développement durable et de contribuer à la croissance économique et au développement social. Cette politique se fonde sur plusieurs principes : l'utilisation pacifique et responsable de l'espace, conformément à la législation interne, aux traités internationaux et aux meilleures pratiques ; la promotion de la recherche-développement et des sciences et technologies spatiales ; la coopération internationale avec les États d'Afrique afin d'étendre les avantages des technologies spatiales au continent africain.

48. L'espace est essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique et à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons) dans des domaines tels que l'eau, les changements climatiques, l'observation de la Terre, la détection par satellite et la gestion des risques de catastrophe. Les pays qui n'ont pas de programmes spatiaux avancés doivent bénéficier des avantages de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

49. Toute tentative de développement des activités spatiales pour des raisons qui sont incompatibles avec la paix et la sécurité internationales et les objectifs de développement durable est inacceptable. Afin de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé pour la recherche et le développement scientifiques et de protéger l'intégrité du système spatial, il convient de prévenir les conflits en concluant un traité multilatéral, négocié dans la transparence et la confiance, interdisant la course aux armements et le déploiement d'armements dans l'espace ainsi que la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

50. **M. Ahidjo** (Cameroun) déclare que les activités humaines dans les domaines de l'exploration et de l'utilisation de l'espace ont connu des progrès scientifiques et technologiques quantitatifs et qualitatifs considérables, qui ont contribué à l'édification d'un monde meilleur et plus sûr grâce à l'utilisation pacifique de ces progrès au profit du développement économique, social et culturel des pays. Les sciences et technologies spatiales jouent désormais un rôle clé dans les domaines de la télémédecine, de la navigation par satellite, de la télédétection, de la prévention, du suivi et de la gestion des catastrophes, de la surveillance de l'environnement, des prévisions météorologiques et d'Internet. Elles contribuent également au développement durable et socioéconomique.

51. La délégation camerounaise se félicite de la mise en place de la Stratégie spatiale africaine, projet phare

de l'Agenda 2063, et de l'accord sur l'Agence spatiale africaine, hébergée par la République arabe d'Égypte. Cette dynamique témoigne des nombreuses perspectives sociales et commerciales qu'offre l'espace au continent africain. La coopération dans le cadre de la Stratégie spatiale africaine ouvrirait la voie à l'utilisation et au partage d'infrastructures et de données permettant d'assurer la gestion des épidémies, des ressources naturelles et de l'environnement, ce qui profiterait à la gestion des catastrophes naturelles, aux prévisions météorologiques, aux mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, aux missions de maintien de la paix et au règlement des conflits. Toutefois, ce scénario prometteur et la survie même de l'humanité sont menacés par la tendance croissante à la militarisation de l'espace par les puissances qui s'y livrent à une course aux armements et par la prolifération des débris spatiaux.

52. La communauté internationale devrait non seulement protéger les principes qui sous-tendent les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, mais aussi examiner les difficultés actuelles qui en découlent au moyen d'une coopération internationale, régionale et interrégionale visant à faire respecter l'état de droit en garantissant l'élaboration de normes sur le droit de l'espace et une adhésion la plus large possible aux traités internationaux relatifs à l'espace. Les avantages qu'offre l'espace doivent être préservés pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement scientifique, technique ou économique. Trouver des solutions durables aux problèmes actuels dans les instances du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires est possible, et la délégation camerounaise félicite l'ONU des efforts qu'elle a déployés pour conclure cinq traités multilatéraux sur l'espace issus de la Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Ces instances devraient continuer de promouvoir les utilisations de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques tout en consolidant et renforçant les principes moraux et instruments juridiques qui visent à garantir une utilisation pacifique, équitable et non discriminatoire de l'espace extra-atmosphérique et de toutes les applications spatiales. La coopération internationale doit être renforcée dans les domaines qui sont énoncés dans la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte étant notamment tenu des besoins des pays en développement.

53. **M<sup>me</sup> Ma** Yuanchun (Chine) estime que les nouveaux types d'activités spatiales, tels que la mise en valeur des ressources et le lancement de mégaconstellations en orbite terrestre basse, nécessitent un dispositif de gouvernance affiné et amélioré. La multiplication des activités non gouvernementales justifie que l'on prête une plus grande attention à la réglementation des vols spatiaux commerciaux. Une plus grande coopération internationale s'impose pour combler la fracture spatiale et répondre aux besoins des pays en développement en matière d'échanges techniques et de renforcement des capacités. Afin de relever ces défis, la Chine propose d'améliorer les règles qui régissent l'utilisation de l'espace en se fondant sur les principes du droit spatial universellement applicable, dont le Traité sur l'espace extra-atmosphérique est la pierre angulaire. Ces principes sont la recherche d'avantages et d'un intérêt pour tous les pays, la non-appropriation, la responsabilité des États vis-à-vis des activités spatiales menées par des entités gouvernementales et non gouvernementales, la prise en compte des activités des autres pays et la coopération internationale. Le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait être enrichi de processus non gouvernementaux, sans que ces derniers n'en bouleversent le fonctionnement actuel ou s'y substituent. Il ne devrait pas y avoir de double emploi dans le rôle de plateforme de maîtrise des armements dans l'espace extra-atmosphérique qui est celui du Comité. La coopération internationale devrait être plus inclusive afin de mieux servir les intérêts communs, en tenant compte des besoins des puissances spatiales émergentes et des pays en développement, le secteur privé devant assumer des responsabilités plus importantes.

54. La Chine continue de partager les dividendes de son développement spatial. La station spatiale chinoise se trouve dans une phase de mise au point d'applications, et le Bureau des affaires spatiales et les pays concernés étudient actuellement les possibilités d'expériences scientifiques spatiales. Les perspectives de coopération internationale en matière de sélection et de formation des astronautes vont être examinées.

55. La Chine a accueilli le Forum mondial des partenaires du Système mondial de navigation par satellite et participe activement au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, en soutenant la participation des pays remplissant les conditions requises. Elle appuie les efforts conjoints qui sont déployés pour faire de la station internationale de recherche lunaire une réalité et se félicite de la coopération internationale qui est à l'œuvre dans le cadre de la mission Chang'e-8. Dans le domaine de la

téledétection, la Chine collabore depuis plusieurs années avec la France, pour la surveillance des milieux marins, et avec le Brésil, pour le suivi de la déforestation. Les travaux qui sont menés avec l'Égypte et la région de l'Asie et du Pacifique pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités sont concluants.

56. **M<sup>me</sup> Campos** (Brésil) affirme que la coopération internationale, élément central de la mise en œuvre du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, est la clé de la politique spatiale de son pays, qui est fondée sur la conviction que les avantages des technologies spatiales devraient être largement accessibles et que les pays en développement devraient recevoir un soutien, y compris une formation, qui leur permettrait d'en faire le plein usage. L'Institut national de recherche spatiale du Brésil a mis au point des applications libres dans les domaines du suivi de l'évolution de la déforestation, de la météorologie spatiale, du climat, des océans, de l'observation de la Terre, de l'information géographique et des dispositifs de surveillance et d'alerte rapide en cas de catastrophe.

57. La sûreté et la sécurité de l'espace extra-atmosphérique revêtent une grande importance, et le domaine ne doit être exposé ni aux menaces ni à la violence. Les discussions menées au sein des groupes de travail sur l'espace extra-atmosphérique et dans le cadre de la Conférence du désarmement au sujet de la prévention d'une course aux armements dans l'espace devraient se poursuivre, en espérant qu'elles soient plus constructives pour ce qui est de la Conférence. Les mesures de transparence et de confiance qui sont en place, y compris celles qui sont énoncées dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), comprennent une approche constructive dans le domaine de l'espace.

58. Tout comme la Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique avait servi de socle au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales pourraient être utilisées pour élaborer un nouveau traité sur l'espace qui ouvrirait la voie à la mise au point de solutions innovantes aux nouveaux problèmes susceptibles de présenter un risque pour le niveau de vie et le bien-être et pour l'exercice des droits sociaux et économiques, qui dépendent de plus en plus des utilisations pacifiques de l'espace.

59. Pionnier régional dans le suivi des changements d'affectation des terres, le Brésil a mis en place trois

projets fondés sur la télédétection en Amazonie, l'objectif étant de surveiller la forêt ombrophile, de détecter la déforestation et de cartographier l'occupation des sols et le couvert végétal, mais aussi de produire des données et d'émettre des alertes sur le recul de la déforestation et de la dégradation. En collaboration avec l'Argentine, le pays de l'orateur met au point deux satellites qui seront chargés de contrôler la surface des océans afin de permettre l'étude des écosystèmes, du cycle du carbone et des habitats et de fournir une cartographie des océans.

60. **M<sup>me</sup> Chan Valverde** (Costa Rica) dit que les technologies spatiales, grâce à l'observation de la Terre, au suivi des changements climatiques, aux communications mondiales, à la navigation par satellite et à la recherche scientifique, jouent un rôle essentiel dans le règlement des nombreux problèmes auxquels se heurte l'humanité. Près de 40 % des objectifs de développement durable bénéficient directement des données spatiales et des données d'observation de la Terre, ce qui explique pourquoi le Programme « Espace 2030 » contient un engagement en faveur de l'utilisation pacifique et durable de l'espace.

61. Les initiatives menées par le Bureau des affaires spatiales en vue de soutenir les capacités spatiales des pays en développement sont appréciées. Participant au projet relatif au droit de l'espace à l'intention des nouveaux acteurs du secteur spatial, le Costa Rica accueillera une mission technique consultative sur le droit de l'espace qui sera chargée d'évaluer les besoins du pays en ce qui concerne son cadre réglementaire et le respect de ses engagements. La mission réunira des représentants du gouvernement, du monde universitaire et du secteur privé et contribuera à exploiter les avantages offerts par l'espace.

62. Au niveau international, le rythme de développement et de diversification des activités spatiales pose des problèmes de gouvernance de l'espace extra-atmosphérique. La note d'orientation n° 7 de Notre Programme commun intitulée « Pour l'humanité tout entière : l'avenir de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique » (A/77/CRP.1/Add.6) contient d'importantes propositions sur la gestion du trafic spatial, l'élimination des débris et l'exploitation des ressources spatiales, que le Costa Rica utilisera comme référence pour les prochaines négociations relatives au Pacte pour l'avenir.

63. Le Gouvernement costaricien est fermement convaincu que la participation active, réelle et équitable des femmes à la prise de décisions et à l'action est un outil puissant pour le développement des activités spatiales dans l'intérêt de l'humanité. Conformément au

principe de non-discrimination, qui est inscrit dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, les genres et les pays doivent être équitablement représentés. Pourtant, la proportion de femmes dans les activités de haut niveau menées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le Bureau des affaires spatiales révèle qu'il reste beaucoup à faire en matière d'égalité des genres, et le Costa Rica demande à tous les États de s'emparer de la question de la parité.

64. **M. Temesgen** (Éthiopie) précise que l'Éthiopie est fermement attachée aux principes qui sous-tendent les traités relatifs à l'espace. Les activités spatiales ne peuvent être viables qu'à la condition que les technologies et les applications spatiales présentent des avantages mutuels et équitables et qu'elles respectent pleinement l'intégrité territoriale et la souveraineté. Il n'en reste pas moins que les pays en développement continuent d'éprouver des difficultés techniques et financières à tirer les bénéfices des technologies spatiales. La coopération internationale en matière de renforcement des capacités, d'assistance technique et de transfert de technologie est donc essentielle pour que ces États puissent exercer leurs droits d'explorer et d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins de développement durable. Le Bureau des affaires spatiales devrait renforcer ses programmes d'appui au renforcement des capacités afin de contribuer à la viabilité à long terme des activités spatiales.

65. La collaboration internationale est également importante s'agissant de la mise en œuvre du Programme « Espace 2030 », notamment pour combler les lacunes en matière de capacités et renforcer la contribution des activités spatiales à la réalisation des objectifs de développement durable. L'Éthiopie salue la note d'orientation sur l'avenir de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique (A/77/CRP.1/Add.6) sur laquelle reposeront les contributions des États Membres dans le cadre de la préparation du Sommet de l'avenir. Le projet phare d'activités spatiales de l'Union africaine dans le cadre de son Agenda 2063 est également accueilli favorablement et donnera aux pays d'Afrique l'occasion de profiter de l'espace et d'atteindre leurs objectifs de développement. L'orateur demande à tous les États Membres, en particulier les principaux acteurs de l'espace, d'empêcher toute course à l'armement dans l'espace extra-atmosphérique et de prévenir sa militarisation et son arsenalisation.

66. L'Éthiopie a accompli des progrès dans le développement du secteur spatial. L'Ethiopian Space Science and Technology Institute a lancé un programme de génie aérospatial à l'intention d'étudiants diplômés et a ouvert un centre de formation d'été pour les enfants. Les infrastructures du pays comprennent un musée, un

planétarium et un centre d'innovation et de génie aérospatial. Les jeunes pousses et le secteur privé bénéficient d'un appui, tandis que le centre de contrôle des satellites est en cours de modernisation. De grandes stations au sol de satellites ont été construites avec l'aide de partenaires de développement. Les universités locales ont reçu le soutien de l'institut spatial national pour l'utilisation de l'imagerie satellitaire dans les domaines de l'agriculture, de l'irrigation, de l'énergie, de la sylviculture et du tourisme.

67. **M. Belousko** (Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse, croit comprendre que le projet de résolution intitulé « Les technologies spatiales au service de la paix » (A/C.4/78/L.5) sera examiné lors de la réunion du Groupe de travail plénier qui se tiendra dans la journée. Néanmoins, il souhaite répondre aux observations formulées par la représentante de la Suisse quant à la création par la Fédération de Russie d'un précédent fâcheux, en violation de la pratique de longue date consistant à rechercher un consensus sur les projets de résolution relatifs à l'espace au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avant de les présenter à la Quatrième Commission. Lorsqu'en 2022, la Suisse a présenté un projet de résolution sur l'espace et la santé mondiale au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le pays de l'orateur a fait des propositions constructives pour affiner le document, notamment en ce qui concerne la nécessité d'accorder un accès non discriminatoire aux avantages de la santé mondiale pour tous et d'incorporer dans le système de santé mondial les progrès médicaux mis à profit par les principales puissances spatiales pour préparer les cosmonautes. Or, pour des raisons politiques, un groupe de pays occidentaux a refusé catégoriquement de discuter de ces propositions. La Fédération de Russie aurait été en droit d'invoquer le principe du consensus et de bloquer la proposition suisse, mais elle a au contraire fait preuve de bonne volonté et permis que cette proposition soit approuvée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la Quatrième Commission, conformément à l'esprit de Vienne évoqué lors de la séance en cours par la représentante des États-Unis. Il est surprenant d'entendre les reproches venant de la Suisse en ce qui concerne le maintien de la tradition du consensus dans l'adoption de résolutions relatives à l'espace ; la Fédération de Russie considère ces reproches comme un exemple regrettable d'application de la politique du deux poids, deux mesures.

68. La représentante du Canada, s'exprimant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, a déclaré que les systèmes civils, tels que le

GPS et Galileo, sont essentiels aux processus socioéconomiques sur Terre et doivent fonctionner de manière stable. La délégation de la Fédération de Russie en convient et demande d'ailleurs, dans le projet de résolution A/C.4/78/L.5, que l'Assemblée générale réaffirme le postulat communément admis selon lequel les technologies spatiales civiles pacifiques ne devraient être utilisées que pour promouvoir la paix. Si la représentante du Canada le dit dans ses déclarations nationales, pourquoi ce postulat ne pourrait-il pas être réaffirmé par l'adoption d'un projet de résolution présenté par la Fédération de Russie et un groupe de coauteurs ? La raison est la suivante : les États-Unis et un certain nombre de leurs alliés, y compris au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, estiment, à travers une décision politique collective, qu'il est autorisé et opportun d'utiliser des systèmes spatiaux civils, y compris des systèmes commerciaux, non seulement à des fins militaires, mais aussi pour participer directement à un conflit armé, garantir la stabilité des communications avec les contingents, contrôler des drones et cibler des armes de précision. Malheureusement, cette pratique a montré son efficacité ; ces pays n'ont aucun intérêt à l'abandonner ni à prendre des engagements en ce sens, y compris à l'Assemblée générale où ils se retranchent derrière la nécessité de mettre au point des résolutions dites de consensus au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Quelles résolutions de consensus peuvent être élaborées avec des pays qui refusent d'affirmer l'importance politique de l'utilisation des systèmes civils pour la promotion de la paix ?

*La séance est levée à midi.*